Image not found or type unknown

Le contrat d'appui au projet de'entreprise et les CESU

Par **Rali**, le **15/04/2010** à **11:16**

Bonjour,
Je voudrais savoir si le bénéficiaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) peut ou non accepter les CESU pour une prestation faite dans le même domaine d'activité que celui pour lequel le CAPE a été signé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés